



## **ATELIER DE HAUT NIVEAU POUR LA VALIDATION DU DOCUMENT DE POSITION SUR LES DROITS INTEGRES AUX RESSOURCES NATURELLES DES COMMUNAUTES LOCALES, DES FEMMES ET DES PEUPLES AUTOCHTONES**

### **COMMUNIQUE FINAL**

Le 10 novembre 2011, s'est tenu à la Salle des Commissions du 3<sup>ème</sup> étage de l'Assemblée Nationale du Cameroun, l'atelier de validation du document de position document de position sur les droits intégrés aux ressources naturelles des communautés locales, des femmes et des peuples autochtones.

Organisé par l'ICRAF et le REPAR, soutenus par leurs partenaires du Right and Resources Initiative(RRI), sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale, cet atelier a connu la participation effective d'une cinquantaine de participants parmi lesquels:

- Les Députés à l'Assemblée Nationale
- L'Hon Moussa Koumbéré, Député au parlement du Mali
- Les Partenaires au développement
- Les Collectivités territoriales décentralisées
- Les Autorités traditionnelles
- Les Leaders d'opinion
- Les Organisations de la société civile
- Les Populations autochtones
- Les Gestionnaires des forêts communautaires
- Les Médias

L'atelier avait pour objectif principal de fournir une synthèse digeste des arguments sur les droits intégrés d'accès aux ressources naturelles en faveur des communautés forestières, des femmes et des peuples autochtones au Cameroun, susceptible de servir d'aide- mémoire aux membres du Parlement et élus locaux dans les débats et prises de positions en faveur de la gestion équitable des ressources forestières.

Il devait également servir de prétexte pour une mobilisation de l'influence des Parlementaires et des leaders d'opinion, afin de leur permettre d'apporter des contributions plus effectives pour la négociation des droits plus étendus au profit des communautés dans le cadre de la réforme de la politique et de la loi forestière et foncière en cours au Cameroun.

Prenant la parole en premier, le modérateur général des travaux, le **Dr Patrice Bigombe Logo** a présenté un exposé liminaire sur *les droits de tenure et d'accès des communautés locales et autochtones des forêts au Cameroun: configurations, défis et perspectives*.

Après cette séquence introductive, s'en est suivie la cérémonie solennelle d'ouverture placée sous la Présidence de **l'Honorable Calvin FOINDING**, Vice - Président de l'Assemblée Nationale représentant le Président. Elle a été ponctuée par les mots de bienvenue des organisateurs à savoir successivement les Coordonnateur du REPAR et de l'ICRAF, puis la représentante de RRI. Elle a été clôturée par le discours d'ouverture du Président de l'Assemblée Nationale.

A l'issue de la phase protocolaire, les participants ont suivi avec intérêt 04 exposés en rapport avec la problématique, à savoir :

- 02 communications sur les *Avancées remarquables dans la prise en compte des droits des communautés et Peuples Autochtones au Cameroun*, successivement par **M. Nkié Martin Cyrille** Point Focal du Groupe de Travail de la Commission de relecture de la loi forestière de 1994 et **l'Honorable Moussa Koumbere**, Député au Parlement du Mali ;
- *Le rôle des élus du peuple dans le plaidoyer pour l'intégration des droits étendus* par **MESSA Petit**, Assistant technique au REPAR ;
- *Les Femmes et l'accès aux ressources naturelles*, par **Mary Nyuyinwi**, Experte en genre.

Ces exposés ont suscité de vives réactions qui ont favorisé un échange fructueux et constructif entre les communicateurs et les participants sous la facilitation du modérateur et la contribution des experts. Il en ressort globalement que la question de l'accès des Communautés locales, des Femmes et des Peuples Autochtones aux ressources naturelles et aux droits fonciers demeure cruciale au Cameroun. Dans ce sens, la révision en cours de la loi forestière, ainsi que les réformes du code minier et foncier annoncées, se présentent comme des opportunités à saisir, notamment dans un contexte dominé par la mise en œuvre imminente des grands projets structurants et l'émergence des nouveaux mécanismes développés dans le contexte des changements climatiques.

Dans le prolongement des communications, l'on a suivi la *Présentation synthétique du Document de position* par le **Dr Gabriel Bachange** consultant commissionné et **Serge Ngendakumana** de l'ICRAF. Cet exposé a passé en revue les avancées et les insuffisances observables dans le dispositif légal et réglementaire et confirmé la pertinence de la présente démarche qui vise à améliorer l'accès des communautés locales, des Femmes et des Peuples autochtones aux droits fonciers, aux ressources naturelles et par conséquent aux bénéfices y afférents. Cette présentation a ouvert la voie à une discussion, nourrie des contributions des participants et des avis des élus et leaders d'opinion. Aussi au terme des échanges, une synthèse des leçons apprises a pu être effectuée. Et il ressort que le document devrait être revu à la fois sur le fond et la forme pour en faire un instrument capable de porter ce plaidoyer auprès des décideurs.

Pour approfondir la réflexion, les participants ont été regroupés en 03 sous-commissions intitulées ainsi qu'il suit et placées chacune sous la présidence d'un Député:

- **Sous-Commission 1 :** *Communautés locales et réclamations des droits de la tenure forestière*
- **Sous Commission 2:** *Peuples Autochtones, Défis et enjeux des droits de la tenure foncière et forestière*
- **Sous Commission 3:** *Femmes et l'accès aux ressources naturelles.*

Au terme des restitutions en plénière, des suggestions pertinentes visant à améliorer et étendre les droits des communautés locales en général, des femmes et des peuples autochtones en particulier ont été formulées. Aussi, s'est-il avéré que certains points et aspects développés ou non pris en compte dans le Document de position, méritent d'être reconsidérés, complétés et enrichis, en suggérant que les processus de réforme engagés prennent en compte les principales propositions suivantes :

- ✚ Réformer les systèmes légaux de tenure forestière dans le sens de la reconnaissance du pluralisme juridique et de la réconciliation des pratiques, de la légitimité et de la légalité dans la gestion des forêts ;
- ✚ Donner une dimension commerciale aux droits d'usage coutumiers des ressources forestières ;
- ✚ Etablir une distinction entre les produits forestiers non ligneux et les produits agroforestiers issus de la domestication des arbres fruitiers locaux et des plantes médicinales;
- ✚ Mettre en cohérence les législations et réglementations foncières, forestières et minières nationales ;
- ✚ Réviser le plan de zonage en tenant compte des éléments de la cartographie participative initiée par la coalition RRI.
- ✚ Créer des chefferies traditionnelles pour les communautés autochtones
- ✚ Conférer le droit de propriété foncière aux bénéficiaires et gestionnaires des espaces forestiers à vocation communautaire appliquant les dispositions des conventions de gestion signées avec l'Etat.

Sur la base de ces recommandations, les participants ont validé le Document de position, donné mandat au consultant et à l'équipe technique de le consolider en intégrant l'ensemble des observations soulevées, pour assurer un plaidoyer argumenté susceptible d'influencer les processus de réforme en cours et favoriser une gestion intégrée et durable des ressources naturelles au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 10 novembre 2011

**Les participants**